

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_165 : DESSERTE FERROVIAIRE - PARTICIPATION AU FINANCEMENT
DU GRAND PROJET SUD OUEST : DÉCISION DE PRINCIPE

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 28 septembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Elisabeth CLAVERIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, Messieurs Alfred KROL, Michel TREBOSC

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Roland GILLES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Nicole HIBERT), Bernard DELBRUEL (pouvoir à Elisabeth CLAVERIE)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

N° DEL2021_165 : DESSERTE FERROVIAIRE - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU GRAND PROJET SUD OUEST : DÉCISION DE PRINCIPE

Pilote : FINANCEMENTS EXTERIEURS/QUALI

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Par courrier en date du 2 août 2021, Carole Delga, présidente de la Région Occitanie et Jean-Luc Moudenc, président de Toulouse Métropole, sollicitent notamment la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour prendre part au plan de financement du Grand Projet Sud-Ouest, investissement d'ampleur ayant pour objet de réduire le temps de trajet ferroviaire entre Toulouse et Bordeaux.

Le Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) comporte les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (mise à 3 voies), la création de lignes nouvelles à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse, la création de deux nouvelles gares (Agen et Bressols), et enfin des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse. Le projet est couvert par une Déclaration d'Utilité Publique depuis 2016. Le coût total de l'opération GPSO est estimé à ce jour à 10,5 milliards d'€.

D'après les études d'impact, le projet permettrait un gain de temps de trajet d'environ 1h entre Toulouse et Paris et la mise à disposition de faisceaux supplémentaires en gare de Toulouse pour la circulation des Trains Express Régionaux (TER). L'impact du projet sur la qualité de la desserte ferroviaire dans le Tarn a été évalué en 2013 en vue de la constitution du dossier de Déclaration d'Utilité Publique. Cette évaluation met notamment en avant la nécessité d'investir également sur la ligne ferroviaire Toulouse-Albi, déjà mise en deux voies jusqu'à Saint-Sulpice, pour permettre aux Tarnais de bénéficier pleinement de l'accroissement de cadences de TER qui sera permise par la libération de faisceaux en gare de Toulouse. Par ailleurs, la création d'un pôle d'échange multimodal est une condition importante pour que les bénéfices attendus de ce projet se concrétisent pour les albigeois.

L'annonce en avril 2021 par le Premier Ministre Jean Castex d'un engagement de l'Etat à hauteur de 4,1 Milliards d'€ (40% du coût prévisionnel de l'opération), en complément d'une sollicitation de l'Union européenne à hauteur de 20%, ainsi que les nouvelles possibilités de financement introduites la Loi d'Orientation des Mobilités de décembre 2019 sont des éléments de contexte réactivant la question du plan de financement global de l'opération.

Le montage juridique et financier envisagé pour le projet GPSO s'appuie sur les dispositions de l'article 4 de la Loi d'Orientation des Mobilités en prévoyant la création d'une « société publique de financement ». La société publique de financement du projet GPSO assurerait la maîtrise d'ouvrage du projet. Elle porterait la charge de l'emprunt nécessaire à sa construction, serait habilitée à toucher les péages versés par les opérateurs ferroviaires, et bénéficierait de concours de l'Etat, des collectivités territoriales bénéficiaires et de l'Union Européenne, et de produits fiscaux spécifiquement créés. La Région Occitanie et Toulouse Métropole sont actuellement en discussion avec l'Etat pour obtenir la création de taxes spécifiques et en définir le périmètre. Le produit de ces taxes

viendrait en déduction de la part financée par les collectivités territoriales parties prenantes au projet.

La création d'une telle société publique de financement est conditionnée à la définition d'un plan de financement approuvé par l'Etat et les collectivités territoriales qui cofinancent le projet. Selon les dispositions de l'article 4 de la Loi d'Orientation des Mobilités précité, la société publique de financement doit être créée par ordonnance dans un délai de 24 mois après la promulgation de la loi, délai allongé par les lois d'urgence liées à la crise sanitaire à la fin du mois de mars 2022. La procédure prévoit que le projet d'ordonnance soit examiné par le Conseil d'Etat avant sa promulgation, sur la base d'un plan de financement délibéré par l'ensemble des collectivités territoriales parties prenantes.

Le plan de financement envisagé à ce jour pour le projet GPSO est le suivant :

- 20% Union Européenne (2,05Md€) ;
- 40% Etat (4,1Md€) ;
- 40% collectivités territoriales (4,1Md€), dont Région Occitanie, Départements concernés dont celui du Tarn, et les principales métropoles et agglomérations qui bénéficieraient du projet. Les recettes fiscales prévisionnelles que la société publique de financement pourrait capter seront déduites de la part restant à financer par les collectivités territoriales.

Dans ce contexte, et en vue de l'écriture de l'ordonnance de création d'une société publique de financement que l'Etat présentera auprès du Conseil d'Etat, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est appelée par la Région Occitanie et Toulouse Métropole à se positionner d'ici la fin du mois de septembre 2021 sur sa contribution financière au projet GPSO.

Dans le cadre des échanges en cours sur le plan de financement de cette opération, il a été présenté une clé de répartition des charges prévisionnelles de l'opération qui indique une participation escomptée de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au projet à hauteur de 14,59 M€ sur 40 ans, déduction faite des produits estimés de fiscalité dédiée et des péages. Un protocole de financement de l'opération GPSO, en vue de la rédaction de l'ordonnance de création de la Société publique de financement, sera proposé prochainement à la signature des collectivités parties prenantes.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de formuler un accord de principe à la participation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois tout en émettant trois réserves : la présentation d'un plan de financement détaillé précisant les collectivités parties prenantes et les montants attendus de la part de chacune et les justifications associées, l'engagement de la Région Occitanie et de l'Etat de soutenir les investissements relatifs au doublement de la voie ferrée entre Saint-Sulpice et Albi, par exemple par une inscription de ces travaux dans un futur plan rail régional et l'engagement des établissements publics de coopération intercommunale du Tarn concernés par ce projet, à participer au plan de financement du projet.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la déclaration d'utilité publique du projet Grand Projet Sud Ouest instituée par décret en Conseil d'État en date du 2 juin 2016,

VU la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 4,

VU l'avis du Bureau communautaire du 14 septembre 2021,

CONSIDERANT que le projet de Grand Projet Sud-Ouest représente un atout pour le développement économique de la Région Occitanie dans son ensemble et permettrait d'améliorer la desserte ferroviaire entre Toulouse et Bordeaux et d'accroître la qualité des dessertes ferroviaires,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 9 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER, Monsieur Philippe GRANIER, Monsieur Gérard POUJADE, Madame Anne-Marie ROSÉ, Monsieur Thierry DUFOUR

DIT que la communauté d'agglomération de l'Albigeois est favorable au principe d'une participation financière au projet GPSO sous réserve de :

- la présentation d'un plan de financement détaillé précisant les collectivités parties prenantes et les montants attendus de la part de chacune et les justifications associées ;
- l'engagement de la Région Occitanie et de l'Etat de soutenir les investissements nécessaires à l'amélioration de la desserte ferroviaire entre Saint-Sulpice et Albi, par exemple par une inscription de ces travaux dans un futur plan rail régional ;
- l'engagement des établissements publics de coopération intercommunale du Tarn concernés par ce projet, à participer au plan de financement du projet.

DIT que l'engagement financier prévisionnel de la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans le projet GPSO serait de 14,59M€ sur 40 ans, déduction faite des produits estimés de fiscalité dédiée et des péages.

AUTORISE madame la présidente à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 septembre 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL